Office fédéral de la santé publique OFSP Unité de direction Protection de la santé

Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2023

Le Plan d'action radium 2015-2023, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 1000 biens-fonds abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien.

A ce jour, 950 biens-fonds regroupant plus de 5300 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 145 biens-fonds doivent être assainis, ce qui représente 89 appartements (ou objets commerciaux) et 94 jardins. Les assainissements sont déjà terminés (ou en cours) dans 128 biens-fonds.

	Etat des diagnos-	Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
	tics	Biens-fonds sans nécessité d'assainissement		Biens-fonds à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
	Nombre biens- fonds	Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées
Canton BE	197	156	Biel/Bienne	41	Biel/Bienne	41	Biel/Bienne
	94	79	Bern, Brügg, Büren an der Aare, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Fer- rière, La Neuveville, Lengnau b. Biel, Loveresse, Lyss, Moutier, Nidau, Or- pund, Péry-La-Heutte, Pieterlen, Re- convillier, Safnern, Saint-Imier, Son- ceboz, Sonviller, Tavannes, Trame- lan, Villeret	15	Bern, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Mou- tier, Nidau, Or- pund, Safnern, Ta- vannes, Tramelan	14	Bern, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Saf- nern, Tavannes, Tramelan
Canton NE	315	271	La Chaux-de-Fonds	44	La Chaux-de- Fonds	37	La Chaux-de-Fonds
	90	82	Corcelles-Cormondrèche, La Brévine, La Grande Beroche, La Sagne, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	8	Le Locle, Neuchâ- tel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	6	Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de- Travers
Canton SO	149	120	Aedermannsdorf, Bettlach, Biberist, Flumenthal, Gerlafingen, Grenchen, Günsberg, Holderbank, Langendorf, Lommiswil, Matzendorf, Mümliswil, Olten, Recherswil, Solothurn, Trim- bach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuch- wil	29	Bellach, Bettlach, Biberist, Gren- chen, Herbetswil, Langendorf, Luter- bach, Oensingen, Olten, Solothurn, Welschenrohr, Wolfwil	24	Bellach, Bettlach, Bi- berist, Grenchen, Langendorf, Luter- bach, Oensingen, Solothurn, Wel- schenrohr, Wolfwil
Autres cantons	105	97	Alle (JU), Arogno (TI), Basel, Bazenheid (SG), Belmont-sur-Lau- sanne (VD), Bellevue (GE), Bissone (TI), Bubendorf (BL), Carouge (GE), Chêne-Bougeries (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fontenais (JU), Genève, Hölstein (BL), Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Brassus (VD), Le Chenit (VD), Le Noirmont (JU), Le Sentier (VD), Les Bois, Les Breuleux (JU), Locarno (TI), Nieder- dorf (BL), Luzern, Oberdorf (BL), Pe- tit-Lancy (GE), Porrentruy (JU), Pully (VD), Saignelégier (JU), St-Sulpice (VD), Vallorbe (VD), Vevey (VD), Waldenburg (BL), Ziefen (BL), Zü- rich	8	Genève, Schaff- hausen, Tecknau (BL), Vallorbe (VD), Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)	6	Genève, Schaffhausen, Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)
Total	950	805		145		128	

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 89 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 45 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 29 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 9 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 5 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans 1 appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 94 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à environ 30'000 Bg/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bg/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Quatre sites de stockage temporaires ont d'ores et déjà été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.